


PLAN LOCAL D'URBANISME

approuvé le 19 décembre 2011
modifié les 20 décembre 2013 et 19 février 2016

Modification n°3

4B
Plan de zonage
partie sud
Echelle 1/3500



LEGENDE

ZONAGE

LES RISQUES

Plan de Prévention des Risques Naturels
(incendie de forêt, inondation, mouvements de terrain)
Périmètres reportés à titre INDICATIF, se référer aux PPRI
 joints en annexe pour disposer des limites opposables.

Zone bleue : risques modérés

Zone rouge : risques forts

LES PRESCRIPTIONS

■ Espaces boisés classés

■ Elements urbains et naturels à protéger

■ Espaces de protection des vallons

■ Espaces plantés à conserver

■ article 13 de la zone UZ

■ Emplacements réservés pour mixité sociale

■ Emplacements réservés pour voirie et équipements

■ Polygones d'implantation du bâti

■ Venelles à protéger

■ Axe commercial à protéger

